



**PRÉFET DE LA RÉUNION**

**ARRETE N° 123  
DU 27 JAN 2017  
PORTANT DÉCLASSEMENT DU  
DOMAINE PUBLIC DE L'ETAT  
ET**

**DÉSAFFECTATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DOMANIAL**

Le Préfet de la Région et du Département de la Réunion  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code général des propriétés des personnes publiques, notamment ses articles L.2111-1, L.2111-2, L.2141-1 et L.2141-2 ;

**DÉCIDE**

- Article 1** Est prononcé le déclassement du domaine public de l'État l'ensemble immobilier dénommé « Quartier DECAEN » situé sur la commune de Salazie, chemin Olivier Manes, cadastré BC 306 – 307 -308 -309 -310 et 311 pour une superficie totale de 14 310 m<sup>2</sup>.
- Article 2** La désaffectation de l'ensemble immobilier désigné à l'article 1<sup>er</sup> prend effet le 1<sup>er</sup> février 2017.
- Article 3** L'ensemble immobilier est inscrit au référentiel immobilier de l'État sous le numéro CHORUS 119694/217528.
- Article 4** Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion et dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de La Réunion.

Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général

  
Maurice BARATE